

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, jeudi le 21 septembre 2017, à 18h00.

Présents :	Le maire	John Saywell
	La conseillère :	Louise Gorman
	Les conseillers :	Michel Perreault
		Claude Cadieux
		Robert D'Auzac
		Daniel Gauthier
		Sébastien Gros
	Le directeur général:	Jean-François Bertrand

Absent(s) :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 18h08 par John Saywell, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

2017-09-254 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié avec le retrait des points 9 et 11 lesquels sont reportés à une date ultérieure.

Il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-09-255 Résolution Acquisition d'un camion chargeur

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-062 adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 mars 2017, autorisant la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres en vue de l'acquisition d'un camion chargeur de modèle récent;

ATTENDU la teneur du procès-verbal de l'ouverture des soumissions réalisée le 21 septembre 2017, à la suite d'un appel d'offre public réalisé par le biais du SEAO;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu d'acquérir de l'entreprise Longus Équipement Inc. un camion sur roue de modèle Case 621G, 2018, au prix de 174 225,00\$ tel que proposé dans son offre datée du 21 septembre 2017. La conclusion de cette acquisition demeure conditionnelle à l'approbation, par le Ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire, du règlement d'emprunt prévu pour financer ladite acquisition. De plus, le conseil consent à accepter le contrat d'entretien du véhicule selon des mensualités de 338,45 \$, plus les taxes applicables et ce, selon la proposition soumise par Longus Équipement dans sa soumission du 21 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-09-256 Avis de motion en vue de la présentation d'un règlement d'emprunt pour le financement de l'acquisition d'un camion chargeur.

Avis de motion est donné par le conseiller Sébastien Gros en vue de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement d'emprunt pour le financement de l'acquisition d'un camion chargeur.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-09-257 Présentation du projet de règlement d'emprunt pour le financement de l'acquisition d'un camion chargeur.

À la suite d'un avis de motion donné lors de la présente séance extraordinaire du conseil, les membres du conseil prennent acte de la teneur du règlement d'emprunt numéro RE-420-01-2017 portant sur l'achat d'un camion chargeur et sur l'emprunt de 200 500 \$ requis pour en financer l'acquisition.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-09-258 Résolution Octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la Montée Crooks et de deux tronçons du chemin des Arpents-Verts

ATTENDU les plans et devis ainsi que l'estimé des travaux préparés par la firme d'ingénierie EXP en vue de la réfection de la Montée Crooks et de deux tronçons du chemin des Arpents-Verts;

ATTENDU la teneur du procès-verbal de l'ouverture des soumissions réalisée le 21 septembre 2017, à la suite d'un appel d'offre public réalisé par le biais du SEAO et la recommandation de la firme EXP quant à la conformité de la soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'octroyer à l'entreprise Uniroc, au prix de 317 460,30, plus les taxes applicables, le contrat de réfection de la Montée Crooks et de deux tronçons du chemin des Arpents-Verts et ce, tel que proposé dans sa soumission datée du 21 septembre 2017. L'octroi dudit contrat demeure conditionnel à l'approbation, par le Ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire, du règlement d'emprunt prévu pour financer lesdits travaux de réfection.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-09-259 Résolution Acquisition d'un abri souple (dôme) pour l'entreposage de matériel d'entretien des chemins sur le chemin Avoca;

ATTENDU la nécessité de procéder au remplacement d'un abri souple requis pour l'entreposage de matériaux pour l'entretien routier à la suite de dommages subis;

ATTENDU le remboursement de 117 710 \$ déjà reçu de l'assurance pour l'installation d'un nouvel abri;

ATTENDU la teneur du procès-verbal de l'ouverture des soumissions réalisée le 21 septembre 2017, à la suite d'un appel d'offre sur invitations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Gros et résolu d'octroyer à l'entreprise Cheff Farm Solutions, au prix de 97 148,18 \$, plus les taxes applicables, le contrat d'achat et d'installation d'un nouvel abri souple et ce, tel que proposé dans sa soumission datée du 21 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-09-260 Résolution Adoption d'un règlement d'emprunt concernant les travaux de réfection de la Montée Crooks et de deux tronçons du chemin des Arpents-Verts;

ATTENDU l'avis de motion donné par le conseiller Sébastien Gros, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 septembre 2017;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris acte de la teneur du projet de règlement d'emprunt numéro RE-613-01-2017 sur le financement des travaux de réfection de la Montée Crooks et de deux tronçons du chemin des Arpents-Verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés et ce, tel que présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Gros d'adopter le règlement numéro RE-613-01-2017 sur le financement des travaux de réfection de la Montée Crooks et de deux tronçons du chemin des Arpents-Verts et sur l'emprunt de 416 000 \$ nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-09-261 Résolution Modification de la résolution numéro 2015-10-245 concernant la détermination du mode de perception du 10 % à des fins de parc – Demande de permis numéro 2015-10020

ATTENDU la teneur de la résolution numéro 2015-10-245 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 octobre 2015 concernant la demande de permis numéro 2015-10020;

ATTENDU que certaines conditions doivent être apportées à l'acte de cession de terrain consenti en contrepartie du 10 % à des fins de parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Perreault et résolu d'inclure à l'acte de vente, les conditions suivantes :

- 1- la Municipalité consent à ne pas aménager de descente à bateaux sur les terrains qui lui sont cédés;
- 2- une servitude de passage à perpétuité doit être consentie à la Municipalité aux fins d'accéder aux terrains qui lui sont cédés;
- 3- aucune condition à l'acte de cession ne doit avoir pour effet de limiter de quelque façon que ce soit l'usage desdites propriétés.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-09-262 Résolution Demande de municipalisation de chemins privés (projet Chabot);

ATTENDU la demande soumise aux fins de municipaliser certaines rues situées dans le secteur du lac Pointe-au-Chêne;

ATTENDU teneur du règlement numéro RU-602-01-2016 établissant les normes de construction, de réfection et de municipalisation des rues sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU qu'en vertu dudit règlement, une mise aux normes des rues concernées est requise et que le coût de ces travaux devrait être financé par un règlement d'emprunt de secteur à la charge des propriétaires avoisinants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louise Gorman et résolu d'accueillir favorablement la demande de municipalisation de certaines rues situées dans le secteur du lac Pointe-au-Chêne et d'autoriser la préparation d'un règlement d'emprunt à lui être soumis pour approbation, sous réserve d'avoir obtenu au préalable, de la majorité des propriétaires du secteur, un accord formel quant à leur volonté de faire municipaliser les rues concernées, quant à la portée et le coût des travaux à être financés et quant à leur acceptation de l'adoption d'un règlement d'emprunt et des charges annuelles qui leur seront imputées.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-09-263 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement concernant les locations à court terme, les cabanes à sucre artisanales et les garages non attenants.

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Gauthier en vue de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement numéro RU-902-07-2017 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-201 aux fins d'inclure des dispositions concernant la location à court terme, les cabanes à sucre artisanales et les garages non attenants.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseiller Sébastien Gros a quitté l'assemblée à 18:45.

2017-09-264 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par le conseiller Louise Gorman et résolu que la présente séance soit levée à 19h10.

Adopté à l'unanimité

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier